

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ****Identificateur de produit****Nom du produit** Drain Solve Liquid Caustic Drain Opener**Autres moyens d'identification****Code du produit** 4165-01, 4165-08, 4168-24**Synonymes** Aucun**Données du fournisseur de la fiche de sécurité****Nom de l'entreprise** Nu-Calgon  
2611 Schuetz Road  
St. Louis, MO 63043  
(800) 554-5449  
<http://www.nucalgon.com/>**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence****Numéro d'appel d'urgence** Chemtrec 1-800-424-9300**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification****Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

|  |                              |
|--|------------------------------|
| Toxicité aiguë - orale                       | Non classé                   |
| Toxicité aiguë - cutanée                     | Catégorie 5                  |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | Catégorie 1 Sous-catégorie A |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1                  |

**Éléments d'étiquetage****Vue d'ensemble des procédures d'urgence****Danger****Mentions de danger**

Nocif par contact cutané

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

**Aspect** Transparent**État physique** Liquide**Odeur** Inodore**Conseils de prudence - Prévention**

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

**Conseils de prudence - Réponse**

Traitement spécifique (voir la section 4 de la SDS)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir

Boire beaucoup d'eau

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

**HNOC (danger non classé autrement)**

**Autres informations**

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- Nocif pour les organismes aquatiques

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

| Nom chimique     | No. CAS   | % en poids | Secret commercial |
|------------------|-----------|------------|-------------------|
| Sodium Hydroxide | 1310-73-2 | 15-40      | *                 |

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

**4. PREMIERS SOINS**

**Premiers soins**

**Conseils généraux**

Une consultation médicale immédiate est requise.

**Contact avec la peau**

Une consultation médicale immédiate est requise. Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur la peau non touchée. En cas de brûlure sévère, une attention médicale immédiate est requise.

**Contact avec les yeux**

Une consultation médicale immédiate est requise. Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

**Inhalation**

Déplacer à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile.

**Ingestion**

Une consultation médicale immédiate est requise. NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Retirer la victime de la zone d'exposition, la faire s'allonger. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire

ensuite beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

**Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

#### **Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

**Symptômes** D'autres symptômes importants et effets sont décrits dans la section 11 : l'information sur la toxicité.

#### **Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Note aux médecins** Le produit est une matière corrosive. Il est contre-indiqué de procéder à un lavage d'estomac ou de provoquer des vomissements. Il faut examiner la possibilité d'une perforation de l'estomac ou de l'œsophage. Ne pas administrer d'antidotes chimiques. Une asphyxie peut se produire à la suite d'un œdème glottal. Il peut se produire une diminution marquée de la tension artérielle accompagnée de râles humides, d'expectorations spumeuses et d'une tension différentielle élevée. Traiter en fonction des symptômes.

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

**Moyens d'extinction inappropriés** Attention : l'utilisation de l'eau pulvérisée lorsque la lutte contre les incendies peut-être inefficace.

#### **Dangers particuliers associés au produit chimique**

Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses. La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### **Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité aux chocs** Aucun.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun.

#### **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

### **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

#### **Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

#### **Précautions relatives à l'environnement**

**Précautions relatives à l'environnement** Ne pas permettre à tous les drains d'égout pluvial, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres masses d'eau de surface. Ne doivent pas être libérés dans l'environnement. Éliminer selon les dispositions de la ville locale, étatique et fédéral règles et règlements.

#### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination. Nettoyer la surface contaminée à fond. Empêcher

le produit de pénétrer dans les drains. Endiguer. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate et dans des systèmes clos.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés.

**Matières incompatibles** Incompatible avec les acides forts et les bases fortes. Incompatible avec les agents oxydants. Acides forts. Aluminium.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Directives relatives à l'exposition

| Nom chimique                  | ACGIH TLV                    | OSHA PEL   | NIOSH IDLH   |
|-------------------------------|------------------------------|--|--|
| Sodium Hydroxide<br>1310-73-2 | Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 2 mg/m <sup>3</sup><br>(vacated) Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> | IDLH: 10 mg/m <sup>3</sup><br>Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> |

NIOSH IDLH *Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie*

**Autres informations** Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Douches, Douches oculaires & Systèmes de ventilation.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection à fermeture étanche. Écran de protection du visage.

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau.

**Protection respiratoire** En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Hygiène générale** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                |                                |
|----------------|--------------------------------|
| État physique  | Liquide                        |
| Aspect         | Transparent                    |
| Couleur        | Incolore                       |
| Odeur          | Inodore                        |
| Seuil olfactif | Aucun renseignement disponible |

| <u>Propriété</u>                             | <u>Valeurs</u>                 | <u>Remarques • Méthode</u> |
|--|--------------------------------|----------------------------|
| pH   | 13.5 +                         |                            |
| Densité                                      | 1.35                           |                            |
| Viscosité                                    | < 25 cP @ 25°C                 |                            |
| Point de fusion/point de congélation         | Aucun renseignement disponible |                            |
| Point d'éclair                               | Aucun                          |                            |
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | EST 290 ° F                    |                            |
| Taux d'évaporation                           | Aucun renseignement disponible |                            |
| Inflammabilité (solide, gaz)                 | Aucune donnée disponible       |                            |
| Limites d'inflammabilité dans l'air          |                                |                            |
| Limite supérieure d'inflammabilité:          | Aucun renseignement disponible |                            |
| Limite inférieure d'inflammabilité           | Aucun renseignement disponible |                            |
| Pression de vapeur                           | Aucun renseignement disponible |                            |
| Densité de vapeur                            | Aucun renseignement disponible |                            |
| Solubilité dans l'eau                        | Remplir                        |                            |
| Coefficient de partage                       | Aucun renseignement disponible |                            |
| Température d'auto-inflammation              | Aucun renseignement disponible |                            |
| Température de décomposition                 | Aucun renseignement disponible |                            |

#### Autres informations

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Densité lbs/gal   | 11.25 |
| Teneur en COV (%) | 0%    |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Aucune donnée disponible

#### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

#### Conditions à éviter

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des périodes prolongées.

#### Matières incompatibles

Incompatible avec les acides forts et les bases fortes. Incompatible avec les agents oxydants. Acides forts. Aluminium.

#### Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

Les principaux effets et de la toxicité de ce matériau sont dues à ce caractère corrosif.

#### Inhalation

Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. De respirer les vapeurs peuvent provoquer une irritation respiratoire et l'inflammation. La respiration de brouillard ou de liquide peut

provoquer des brûlures aux voies respiratoires.

**Contact avec les yeux** Corrosif pour les yeux et peut causer de graves lésions, y compris la cécité. Éviter le contact avec les yeux. Corrosif. Cause de graves lésions oculaires.

**Contact avec la peau** Nocif par contact cutané. Corrosif. Contactez avec la peau peut provoquer l'irritation sévère et brûle.

**Ingestion** Ne pas goûter ou ingérer. L'ingestion provoque une irritation et des brûlures aiguës des muqueuses de la bouche, de la trachée, l'œsophage et de l'estomac.

| Nom chimique                  | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée   | CL50 par inhalation |
|-------------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| Sodium Hydroxide<br>1310-73-2 | -                   | = 1350 mg/kg ( Rabbit ) | -                   |

#### Données sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosivité** Provoque des brûlures. Extrêmement corrosif et destructeur pour les tissus. Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation** Aucun renseignement disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité** Aucun renseignement disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Toxicité chronique** Une exposition chronique à des vapeurs/gaz corrosifs peut entraîner une érosion des dents suivie d'une nécrose de la mâchoire. Les irritations bronchiques avec toux chronique et crises de pneumonie fréquentes sont communes. Des troubles gastro-intestinaux peuvent également survenir. Éviter une exposition répétée. Possibilité d'effets irréversibles.

**Effets sur les organes cibles** YEUX, Appareil respiratoire, Peau.

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

#### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

**Toxicité aiguë inconnue** 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

**ETAmél (cutané)** 3,857.00

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

0% du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

| Nom chimique                  | Algues/plantes aquatiques | Poissons   | Crustacés |
|-------------------------------|---------------------------|--|-----------|
| Sodium Hydroxide<br>1310-73-2 | -                         | 45.4: 96 h Oncorhynchus mykiss<br>mg/L LC50 static | -         |

#### Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

#### Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

#### Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Élimination des déchets</b> | L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales. |
| <b>Emballage contaminé</b>     | Ne pas réutiliser le contenant.   |

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

| Nom chimique                  | Statut de déchets dangereux de la Californie |
|-------------------------------|--|
| Sodium Hydroxide<br>1310-73-2 | Toxic<br>Corrosive                           |

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description de l'expédition est spécifique au conteneur, cette information est fournie pour à une information de point de vue. S'il vous plaît se référer au conteneur et / ou les documents d'expédition pour la description appropriée de l'expédition avant l'offre des matériaux pour l'expédition. Pour plus d'informations, s'il vous plaît contacter le distributeur inscrit dans l'article 1 de ce document.

### DOT

|  |   |
|--|---|
| <b>N° ID/ONU</b>                             | UN3266  |
| <b>Nom officiel d'expédition</b>             | Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.  |
| <b>Classe de danger</b>                      | 8   |
| <b>Groupe d'emballage</b>                    | II  |
| <b>Dispositions particulières</b>            | B2, IB2, N34, T7, TP2   |
| <b>Désignation</b>                           | UN3266, Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (contains Sodium Hydroxide), 8, II |
| <b>Numéro du guide des mesures d'urgence</b> | 154   |

### TMD

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>N° ID/ONU</b>                 | UN3268  |
| <b>Nom officiel d'expédition</b> | Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.  |
| <b>Classe de danger</b>          | 8   |
| <b>Groupe d'emballage</b>        | II  |
| <b>Désignation</b>               | UN3266, Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (contains Sodium Hydroxide), 8, II |

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Inventaires internationaux

|                |                      |
|----------------|----------------------|
| <b>TSCA</b>    | Est conforme à (aux) |
| <b>LIS/LES</b> | Est conforme à (aux) |

### Légende :

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)  
**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

#### **SARA 311/312 Catégories de dangers**

|   |     |
|---|-----|
| <b>Danger aigu pour la santé</b>        | Oui |
| <b>Danger chronique pour la santé</b>   | Oui |
| <b>Risque d'incendie</b>                | No  |
| <b>Risque de décompression soudaine</b> | No  |
| <b>Danger de réaction</b>               | No  |

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

| Nom chimique                  | CWA - Quantités à déclarer | CWA - Polluants toxiques | CWA - Polluants prioritaires | CWA - Substances dangereuses |
|-------------------------------|----------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Sodium Hydroxide<br>1310-73-2 | 1000 lb                    | -                        | -                            | X                            |

**CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

| Nom chimique                  | Quantités à déclarer de substances dangereuses | CERCLA/SARA - Quantité à déclarer | Quantité à déclarer (RQ)                  |
|-------------------------------|--|-----------------------------------|---|
| Sodium Hydroxide<br>1310-73-2 | 1000 lb  | -                                 | RQ 1000 lb final RQ<br>RQ 454 kg final RQ |

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit a été évalué et ne exige pas l'étiquetage d'avertissement Proposition 65 de Californie.

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

| Nom chimique                  | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|-------------------------------|------------|---------------|--------------|
| Sodium Hydroxide<br>1310-73-2 | X          | X             | X            |

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA      Sans objet

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**NFPA**      Risques pour la santé 3 Inflammabilité 0      Instabilité 0      Propriétés physiques et chimiques -

**HMIS**      Risques pour la santé 3 Inflammabilité 0      Dangers physiques 0      Protection individuelle D

Date d'émission      01-août-2018

Date de révision      12-mars-2018

**Note de révision**

Aucun renseignement disponible

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**